

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire**

---

	<i>Pages</i>
<b>N°107 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 03 février 2011</i>	238
<b>N°108 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 17 février 2011</i>	239
<b>N°109 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 24 février 2011</i>	241
<b>N°110 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 03 mars 2011</i>	242
<b>N°111 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 17 mars 2011</i>	243
<b>N°112 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 24 mars 2011</i>	244
<b>N°113 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 31 mars 2011</i>	245
<b>N°114 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 07 avril 2011</i>	247
<b>N°115 <u>FISCALITE COMMUNALE</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 28 avril 2011</i>	248
<b>N°116 <u>MONUMENTS ET SITES</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 juin 2011 (JALHAY)</i>	251
<b>N°117 <u>COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 JUIN 2011 (EUPEN)</i>	252
<b>N°118 <u>FETE NATIONALE ET PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u></b> <i>Circulaire de M. le Gouverneur de la Province du 4 juillet 2011</i>	253

**N° 107 FISCALITE COMMUNALE*****Arrêtés du Collège provincial du 3 février 2011 relatifs à la fiscalité communale***

***En séance du 3 février 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :***

**FLERON**

***Approuve*** la délibération du 21 décembre 2010, parvenue le 30 décembre 2010, dont le délai imparti au Collège provincial pour statuer a été prorogé au 14 février 2011, par laquelle le Conseil communal établit, pour une période prenant cours au plus tôt le 1<sup>er</sup> jour de la publication du règlement et expirant le 31 décembre 2012, un règlement taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite est approuvée à l'exception des 3 premières dispositions de l'article 6, qui ne sont pas approuvées.

**GEER**

***Approuve*** la délibération du 20 décembre 2010, parvenue au Gouvernement provincial en date 04 janvier 2011 dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité est parvenue en date du 21 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal, établit, pour les exercices 2011 et suivants, le règlement taxe sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés.

**HANNUT**

***Approuve*** la délibération du 18 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal de HANNUT modifie, au plus tôt à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 et pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite.

**TINLOT**

***Approuve*** délibération du 16 décembre 2010 par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2011, le règlement taxe sur les inhumations, les dispersions des cendres et mises en columbarium.

**N° 108 FISCALITE COMMUNALE*****Arrêtés du Collège provincial du 17 février 2011 relatifs à la fiscalité communale***

***En séance du 17 février 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :***

**BURDINNE**

***Approuve*** la délibération du 2 février 2011 par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement redevance pour l'indication de l'implantation des constructions nouvelles.

**ENGIS**

***Approuve*** la délibération du 25 janvier 2011 par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur du présent règlement et pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement taxe sur les inhumations, dispersions ou conservation des cendres après crémation.

***Approuve*** délibération du 25 janvier 2011 par laquelle le Conseil communal pour les exercices 2011 à 2012, le règlement taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM et autres.

**FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER**

***Approuve*** la délibération du 22 décembre 2010 parvenue le 31 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2011, le règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres, mises en columbarium aux cimetières communaux.

***Approuve*** la délibération du 22 décembre 2010 parvenue le 31 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2011, le règlement redevance sur la délivrance de renouvellement des concessions dans les cimetières.

**FLERON**

***Approuve*** la délibération du 15 septembre 2009, parvenue en date 03 février 2011, par laquelle le Conseil communal, établit, pour une période de trois années, prenant cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 -lire dès l'entrée en vigueur de la présente décision-, et ce jusqu'au 31 décembre 2012, un règlement taxe pour le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique, à l'exception, au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 6, des termes « Cependant, l'introduction d'une réclamation ne dispense pas le redevable de payer ladite taxe » qui ne sont pas approuvés.

**JUPRELLE**

***Approuve*** la délibération du 20 janvier 2011, parvenue en date 27 janvier 2011 dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité est parvenue en date du 31 janvier 2011, par laquelle le Conseil communal, établit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour l'exercice 2012, le règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés et sur la faculté d'utilisation d'un égout ou d'une canalisation de voirie ou d'eaux résiduaires.

**PLOMBIERES**

*Approuve la délibération du 27 janvier 2011 par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une durée indéterminée, le règlement redevance pour les services proposés par la bibliothèque communale.*

**WAIMES**

*Approuve la délibération du 25 janvier 2011 par laquelle le Conseil communal établit, à partir du 01/02/2011 (lire dès l'entrée en vigueur de la présente décision), le règlement redevance qui fixe le tarif de vente de l'eau.*

**N° 109 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 24 février 2011 relatifs à la fiscalité communale*

*En séance du 24 février 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**AYWAILLE**

*Approuve la délibération du 27 janvier 2011 par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement redevance pour l'obtention de concession.*

**BEYNE-HEUSAY**

*Approuve la délibération du 31 janvier 2011 par laquelle le Conseil communal de établit, pour les exercices 2011 à 2012 (lire dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2012), le règlement taxe sur les imprimés publicitaires.*

**HERSTAL**

*Approuve la délibération du 27 janvier 2011, parvenue en date du 07 février 2011, dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité est parvenue en date du 28 octobre 2010, par laquelle le Conseil communal modifie sa délibération du 28 octobre 2010, établissant, pour l'exercice 2011, le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés.*

**N° 110 FISCALITE COMMUNALE***Arrêtés du Collège provincial du 3 mars 2011 relatifs à la fiscalité communale*

*En séance du 3 mars 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

JALHAY

*Approuve la délibération du 7 février 2011 par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement redevance pour le traitement des dossiers relatifs aux permis d'urbanisation.*

THEUX

*Approuve la délibération du 7 février 2011 par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et au plus tôt à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 pour une durée indéterminée, le règlement redevance pour prestations techniques rendues par le Service Régional d'Incendie de Theux aux organismes publics ou privés ou aux particuliers.*

**N° 111 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 17 mars 2011 relatifs à la fiscalité communale*

*En séance du 17 mars 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**BLEGNY**

*Approuve la délibération du 21 décembre 2010 par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur du présent règlement pour une période d'un an, le règlement redevance sur les concessions de sépulture*

**FLERON**

*Approuve la délibération du 22 février 2011 par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur du présent règlement pour une période d'un an, le règlement redevance sur la fréquentation des maisons d'enfants*

**N° 112 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 24 mars 2011 relatifs à la fiscalité communale*

*En séance du 24 mars 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**ESNEUX**

*Approuve la délibération du 24 février 2011, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2011 à 2013, le règlement taxe sur les logements de superficie réduite offerts en location.*

**JUPRELLE**

*Approuve délibération du 24 février 2011, parvenue le 1<sup>er</sup> mars 2011, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2011 et 2012, un règlement taxe sur les night-shops, à l'exception à l'article 9 de la phrase « Le réclamant ne doit pas justifier du paiement de la taxe » **qui n'est pas approuvée.***



**N° 113 FISCALITE COMMUNALE****Arrêtés du Collège provincial du 31 mars 2011 relatifs à la fiscalité communale**

*En séance du 31 mars 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**AWANS**

*Approuve la délibération du 22 février 2011, parvenue en date du 07 mars 2011, par laquelle le Conseil communal établit, dès son entrée en vigueur et ce jusqu'au 31 décembre 2012, le règlement redevance sur la délivrance de renseignements et/ou de documents administratifs, en original ou en copie.*

**BEYNE-HEUSAY**

*Approuve les articles 1, 2b, 3 et 6 (pour ce qui concerne la location uniquement), 12, 13, 14 de la délibération du 28 février 2011, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'approbation par les autorités de tutelle (lire : dès son entrée en vigueur) et ce, jusqu'à une date indéterminée, un règlement redevance relatif à l'occupation des salles communales à l'exception, à l'article 1er, de la disposition « Les salles communales sont louées en priorité aux groupements reconnus en qualité de « groupements beynois » par le Collège » qui n'est pas approuvée, toutes les autres clauses ne relevant pas de la fiscalité et étant soumises à la tutelle générale.*

**GRACE-HOLLOGNE**

*Approuve la délibération du 28 février 2011 par laquelle le Conseil communal établit, pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.*

**LIEGE**

*Approuve les délibérations du 1<sup>er</sup> février 2011 parvenues le 2 mars 2011, par lesquelles le Conseil communal établit, pour les exercices 2011 à 2013, les règlements taxes sur l'enlèvement de déchets abandonnés, l'enlèvement d'affiches, les débits de boissons, les enseignes, les panneaux publicitaires, les dépôts de mitraille, l'enlèvement de véhicules isolés abandonnés, les établissements dangereux, les agences bancaires, les friteries, les parcelles non bâties, les terrains non bâtis, les pylônes GSM, les secondes résidences, les immeubles bâtis inoccupés, les implantations commerciales.*

*Approuve la délibération du 1<sup>er</sup> février 2011 parvenue le 2 mars 2011, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une durée indéterminée, le règlement redevance sur l'utilisation de caveaux d'attente, l'occupation du dépôt mortuaire et les ouvertures de caveaux.*

**SAINT NICOLAS**

*Approuve délibération du 28 décembre 2010, parvenue en date du 03 mars 2011, dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité est parvenue en date du 03 mars 2011, par laquelle le Conseil communal, établit, pour l'exercice 2011, le règlement taxe sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés.*

**STOUMONT**

*Approuve la délibération du 10 mars 2011, parvenue en date du 21 mars 2011, par laquelle le Conseil communal, établit, dès son entrée en vigueur et pour une durée indéterminée, le règlement redevance pour la délivrance de photocopie de documents administratifs à l'exclusion de tout document privé*

---

*En séance du 31 mars 2011, le Collège provincial n'a pas approuvé les délibérations des communes ci-après :*

**CRISNEE**

*N'approuve pas la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2010, dont le délai imparti au Collège provincial pour statuer a été prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2011, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2011 à 2012, un règlement taxe sur le raccordement d'immeubles au réseau d'égouts.*

**LIEGE**

*N'approuve pas la délibération du 1<sup>er</sup> février 2011 par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2011 à 2013, un règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium.*

**VISE**

*N'approuve pas la délibération du 23 février 2011 parvenue le 4 mars 2011, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur du présent règlement et pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement taxe sur les inhumations, les dispersions de cendres et les mises en columbarium.*

**N° 114 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 7 avril 2011 relatifs à la fiscalité communale*

*En séance du 7 avril 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations de la commune ci-après :*

**VISE**

*Approuve* la délibération du 23 février 2011, dont le délai imparti au Collège provincial pour statuer a été prorogé jusqu'au 18 avril 2011, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur du présent règlement et pour une durée indéterminée, le règlement redevance sur les exhumations dans les cimetières communaux.

*Approuve* la délibération du 23 février 2011, dont le délai imparti au Collège provincial pour statuer a été prorogé jusqu'au 18 avril 2011, par laquelle le Conseil communal établit, à partir de son approbation et au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril 2011, le règlement redevance sur les tarifs et conditions d'octroi des concessions de sépulture, prix de vente des caveaux et columbaria communaux et autres.

**N° 115 FISCALITE COMMUNALE**

*Arrêtés du Collège provincial du 28 avril 2011 relatif à la fiscalité communale*

*En séance du 28 avril 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après*

**BASSENGE**

*Approuve la délibération du 17 mars 2011 par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2011 à 2013 (lire dès l'entrée en vigueur du présent règlement et ce, jusqu'au 31 décembre 2013), le règlement redevance sur le droit de place pour échoppes et loges foraines.*

**CHAUDFONTAINE**

*Approuve la délibération du 30 mars 2011, parvenue en date du 06 avril 2011, dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité est parvenue en date du 26 novembre 2010, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2011, le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'à la couverture des coûts y afférents.*

**CLAVIER**

*Approuve la délibération du 31 mars 2011, parvenue en date du 13 avril 2011, par laquelle le Conseil communal modifie, les articles 6, 9 et 10 du règlement taxe du 08 novembre 2010, sur la collecte et le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés, établi, pour l'exercice 2011.*

**ENGIS**

*Approuve la délibération du 29 mars 2011 par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2011 à 2012 (lire dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une période expirant le 31 décembre 2012), le règlement redevance sur le traitement administratif des informations notariales.*

**FLEMALLE**

*Marque son accord sur le projet de mémoire en réponse du Collège provincial rédigé par le Service Juridique de la Province sur la requête en annulation pour S.A. Intervest Retail à l'encontre du règlement de la commune du 10 novembre 2010 établissant, pour les exercices 2011 à 2015, une taxe annuelle industrielle compensatoire et contre l'arrêté du 9 décembre 2010 par lequel le Collège provincial de la Province de LIEGE a approuvé l'acte attaqué*

**FLERON**

*Approuve la délibération du 29 mars 2011 par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une durée indéterminée, le règlement redevance sur les concessions de terrains dans les cimetières communaux.*

**LINCENT**

*Approuve* la délibération du 10 février 2011 par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2011 à 2012 (lire dès l'entrée en vigueur du présent règlement et ce, jusqu'au 31 décembre 2012), le règlement redevance pour la collecte et le traitement de certains encombrants ménagers.

**MARCHIN**

*Approuve* la délibération du 24 mars 2011 par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2011 et 2012 (lire dès l'entrée en vigueur du présent règlement et ce, jusqu'au 31 décembre 2012), le règlement redevance sur la facturation du personnel ouvrier communal en cas d'interventions.

**OUPEYE**

*Approuve* la délibération du 31 mars 2011, parvenue en date 08 avril 2011, par laquelle le Conseil communal établit cinq règlements redevances sur -les concessions, -la dispersion des restes mortels incinérés, -les exhumations, -l'ouverture de caveaux et -les caveaux d'attente et abroge, à la date de leur entrée en vigueur, le règlement taxe du 30 novembre 2006 sur l'inhumation des restes mortels incinérés et non incinérés, la dispersion des restes mortels incinérés et le placement des restes mortels incinérés en columbarium, à l'exception de l'article 8, relatif à la redevance sur la dispersion des restes mortels incinérés, **qui n'est pas approuvé.**

**OUPEYE**

*Approuve* la délibération du 29 avril 2010, parvenue en date 08 avril 2011, par laquelle le Conseil communal établit, à partir de ce jour -lire dès son entrée en vigueur- et jusqu'au 31 décembre 2012, le règlement redevance sur la délivrance de renseignements et/ou documents administratifs.

**SOUMAGNE**

*Approuve* les délibérations du 28 mars 2011 parvenues le 6 avril 2011, par lesquelles le Conseil communal établit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (lire dès l'entrée en vigueur du présent règlement) et pour une période de 2 ans, expirant le 31 décembre 2012, les règlements taxes sur les permis de lotir et l'enlèvement des versages sauvages de déchets.

*Approuve* la délibération du 28 mars 2011 parvenue le 6 avril 2011, par laquelle le Conseil communal établit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour une période de 2 ans, expirant le 31 décembre 2012, le règlement taxe sur les terrains non bâtis.

*Approuve* la délibération du 28 mars 2011 parvenue le 6 avril 2011, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente et pour une durée indéterminée, le règlement redevance sur la délivrance de documents administratifs par le service des travaux, de l'environnement, du patrimoine et de l'urbanisme.

**SPRIMONT**

*Approuve* la délibération du 30 mars 2011, parvenue en date 04 avril 2011, par laquelle le Conseil communal établit, dès leur entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2012

- le règlement taxe sur les inhumations, dispersions ou conservations des cendres (articles 114, 115 et 119 du règlement relatif aux cimetières, funérailles et sépultures, objet de la présente délibération),

- *les règlements redevances sur les exhumations, sur l'utilisation du caveau d'attente et pour l'achat des concessions (articles 114 et 116 à 119 du règlement relatif aux cimetières, funérailles et sépultures, objet de la présente délibération), en ce qui concerne les dispositions fiscales en cause regroupées sous un chapitre VII intitulé « Taxe et redevance ».*

#### **TINLOT**

*Approuve la délibération du 17 mars 2011, parvenue en date du 08 avril 2011, par laquelle le Conseil communal modifie, l'article 3 du règlement taxe du 04 novembre 2010, sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers établi, pour l'exercice 2011.*

#### **TINLOT**

*Approuve la délibération du 17 mars 2011 par laquelle le Conseil communal établit dès la fin du délai de publication et ce, pour une durée indéterminée le règlement redevance pour l'octroi des concessions et des cellules de columbarium.*

**N° 116 MONUMENTS ET SITES*****Arrêté du Collège provincial du 16 juin 2011 relatif aux Monuments et Sites***

*En séance du 16 juin 2011 le Collège provincial, a émis un avis favorable au classement, tel que proposé par le Département, comme monument, du chêne dit « Les Sept Frères de Grospinal » sis sur la parcelle cadastrée Jalhay, 1<sup>ère</sup> Division, Section C n° 1058 k, sur le territoire de la Commune de JALHAY*

**N° 117 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 juin 2011 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 16 juin 2011 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'A.I.D.E, rue de la Digue, n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à construire une traversée sous le ruisseau dénommé « de Baelen », n° 4-48 dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire de la Ville **d'EUPEN***



**N°118 FETE NATIONALE ET PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS**

*Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 4 juillet 2011 relative à la fête nationale et au pavoisement des édifices publics*

*Liège, le 4 juillet 2011*

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
A Mesdames et Messieurs les Présidents de CPAS  
des communes de la région de langue française  
de la Province de Liège  
Pour information  
A Monsieur le Commissaire d'Arrondissement*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,*

*J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-après, le texte de la dépêche du 09 juin 2011 du Service Public Fédéral Intérieur au sujet de la célébration de la Fête Nationale du 21 juillet*

\*  
\*       \*  
\*

*Monsieur le Gouverneur,*

*J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à l'occasion de la Fête Nationale, un TE DEUM sera chanté le 21 juillet prochain dans les églises des communes de votre province.*

*Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de veiller à ce qu'en soient informées, en temps opportun les autorités de votre province.*

*Il va de soi que si d'autres courants religieux ou philosophiques vous font savoir qu'ils organisent une cérémonie à l'occasion de cette fête, il vous appartient également d'en informer ces autorités.*

*Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération la plus distinguée*

*Pour le Ministre,  
Le Chef du Protocole,  
Yassin CHOUROUHOU*

\*  
\*       \*  
\*

*Je vous prie de vous conformer aux instructions contenues dans cette dépêche et de faire arborer le drapeau national, le drapeau de la Communauté française et le drapeau européen, sur les édifices publics les 21, 22 et 23 juillet.*

*Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.*

*Le Gouverneur de la Province,*

*Michel FORET*